



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 3 mai 2021 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le maire débute la séance en partageant les informations suivantes :

- Déjà 208 personnes ont répondu au sondage sur les passerelles et le barrage.
- Les frais de nettoyage des cours d'eau seront dorénavant assumés par la Ville et ne seront plus facturés aux citoyens.

2021-239 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

59. Abrogation de la résolution 2019-245 - Travaux de pulvérisation d'asphalte.
60. Travaux de conditionnement de résidus de béton et d'asphalte.

Procès-verbaux

2021-240 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 26 avril 2021

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 6 et 26 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 26 avril 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 26 avril 2021.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2021-241 Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* afin de mettre à jour certaines dispositions et prohiber la canalisation des fossés.



2021-242

Dépôt du projet de *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*

Document : *Projet de Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*, non daté.

M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux*.

M^{me} Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-243

Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002) - Avis de motion

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)*, non daté.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)* afin de couper cette zone et ouvrir une partie de celle-ci à des fins résidentielles.

M^{me} Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-244

Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)*

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-245

Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104) - Avis de motion

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)* afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans cette zone.

2021-246

Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)*

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-104)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-247 *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels - Avis de motion*

Document : Premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels* afin d'ajouter des dispositions sur les stations-service.

2021-248 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels*

Document : Premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 478 sur les usages conditionnels* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-249 *Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)*

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été remplacée par une demande de commentaires écrits et qu'aucun commentaire n'a été soumis;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H1-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-250

Adoption du Règlement 603-3 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021

Document : *Règlement 603-3 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 603-3 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-251

Adoption du Règlement 615 concernant les nuisances

Document : *Règlement 615 concernant les nuisances*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 615 concernant les nuisances* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2021-252

Union des Municipalités du Québec - Renouvellement d'adhésion

Document : Facture de l'Union des Municipalités du Québec datée du 22 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2021, incluant le Carrefour du capital humain, au coût de 12 576,85 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-160-00-416 et 02-110-00-494.



2021-253 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

Document : Courriel de M^{me} Ariane Charlebois daté du 8 avril 2021.

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les Municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les Municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre Municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

2021-254 Action Patrimoine - Colloque patrimoine international, s'inspirer au-delà des frontières

Document : Lettre de M^{me} Renée Genest, non datée.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior et M^{me} Jennika Rodrigue Lacasse soient autorisés à assister au Colloque patrimoine international, s'inspirer au-delà des frontières d'Action Patrimoine les 20 et 21 octobre 2021, au coût de 93,50 \$, excluant les taxes, par personne.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2021-255 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe mécanique et bâtiments

CONSIDÉRANT le départ de M. Jonathan Tessier;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Lambert Plouffe à titre de journalier au Service des travaux publics - Équipe mécanique et bâtiments, à compter du 17 mai 2021.



QUE M. Plouffe sera affecté à la conciergerie, sur l'horaire de jour.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-256 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe mécanique et bâtiments

CONSIDÉRANT la création d'un poste supplémentaire de journalier au Service des travaux publics lors de la séance du 6 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Sylvain Allard à titre de journalier au Service des travaux publics - Équipe mécanique et bâtiments, à compter du 17 mai 2021.

QUE M. Allard sera affecté à la conciergerie, sur l'horaire de soir.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-257 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe loisirs et parcs

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Bouthot s'est désisté;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Olivier Audette à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics - Équipe loisirs et parcs, du 17 mai 2021 au 8 octobre 2021 ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Que la résolution 2021-188 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-258 Embauche d'un patrouilleur en environnement - Service de planification et d'aménagement du territoire

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Jannick Grégoire à titre de patrouilleur en environnement au Service de planification et d'aménagement du territoire, du 10 mai 2021 au 13 août 2021, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2021-259 Embauche d'un patrouilleur en environnement - Service de planification et d'aménagement du territoire

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Raphaël Lamarche à titre de patrouilleur en environnement au Service de planification et d'aménagement du territoire, du 10 mai 2021 au 13 août 2021, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.



QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Greffe et affaires juridiques

2021-260 Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec - Rue Donahue - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2019-387 devait être signé au plus tard le 30 avril 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 30 juin 2021.

QUE la résolution 2019-387 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2021-114 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-261 Fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald - Bail

Document : Projet de bail, non daté.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham deviendra sous peu propriétaire de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald désire occuper des espaces de cet immeuble aux fins de ses activités;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de bail à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Romuald pour l'occupation d'une partie de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Hilaire.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2021-262 Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Volet Accélération - Demande de subvention

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 3 mars 2021.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;



CONSIDÉRANT que le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels et d'en assurer le suivi concerné;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Volet Accélération pour les travaux admissibles du chemin du Golf et du chemin Yamaska.

QUE la Ville de Farnham confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE M. Nicolas-Éric Vary, directeur du Service des travaux publics, agira à titre de chargé de projet et représentant de la Ville de Farnham auprès du ministère des Transports dans le cadre de ce dossier.

QUE la résolution 2021-234 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2021-263

Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales

Document : Dossier de la trésorière daté du 20 avril 2021.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 12 351 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville de Farnham visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la Ville de Farnham, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales.

2021-264

Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires révisées 2021

Document : Lettre de M. Gabriel Simard datée du 1^{er} avril 2021.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2021 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2021	Prévisions 2021 révisées
1113	401, rue de l'Expo	10 392 \$	10 453 \$
1527	400, rue de l'Expo	6 594 \$	6 635 \$



Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2021	Prévisions 2021 révisées
1730	391, rue de l'Expo	7 791 \$	7 836 \$
2730	381, rue de l'Expo	13 072 \$	13 097 \$
2884	410, rue Laguë	10 182 \$	10 207 \$
2997	350, rue Dempster	4 460 \$	4 480 \$
3061	380, rue de l'Expo	5 645 \$	5 670 \$
Total :		58 136 \$	58 378 \$
Différence :		242 \$	

QUE le paiement de 242 \$ à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soit autorisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2021-265 Travaux de réfection de la galerie extérieure de l'hôtel de ville - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 14 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de réfection de la galerie extérieure de l'hôtel de ville à la compagnie Menuiserie M. B. inc. au montant de 28 091,27 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-722.

2021-266 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 avril 2021

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 28 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 263 822,61 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 409 694,23 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 avril 2021 soit approuvé.

2021-267 Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables

Document : Projet de Programme non daté.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham, soucieuse de l'environnement, désire mettre sur pied un Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables tel que proposé.

2021-268 École Saint-Romuald - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 31 mars 2021.



Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 825 \$ pour le projet de motivation à la lecture des élèves de la classe 502 de l'école Saint-Romuald.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2021-269 Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main - Camp de jour

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 14 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'inscription gratuite au camp de jour, aux sorties du camp de jour et aux activités aquatiques de la saison 2021, pour un maximum de quinze jeunes de Farnham qui seront choisis par le Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main.

QUE cette gratuité représente une aide financière de 4 650 \$.

Communications

2021-270 Politique citoyenne - Prix de participation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 avril 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut inciter les jeunes à participer à l'élaboration de la nouvelle Politique citoyenne;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre quatre cartes-cadeaux de 25 \$ chacune du restaurant Subway parmi les jeunes ayant participé au sondage en vue de la rédaction de la nouvelle Politique citoyenne.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-601.

2021-271 Concours "Farnham la belle"

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut inciter les propriétaires à embellir leurs propriétés;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de relancer le concours "Farnham la belle", ou sous toute autre dénomination, afin d'inciter les citoyens à embellir leurs immeubles lors de la saison estivale 2021.

QU'un comité formé de M^{mes} Nathalie Dépeault, Sylvie Ouellette, Annie Lévesque, Élyssa Tanguay et Chantal Garceau soit chargé de l'organisation de ce concours.

QUE des prix d'une valeur totale de 650 \$ soient remis aux lauréats de ce concours.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-10-419.



Travaux publics

2021-272 Achat d'enrobés bitumineux 2021

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 12 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'achat d'enrobés bitumineux 2021 soit octroyé à la compagnie Pavages Maska inc., aux montants inscrits dans leur offre datée du 8 avril 2021, pour un total approximatif de 30 314 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-320-10-625.

2021-273 Travaux de pavage 2021

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 22 avril 2021 et dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 26 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
MSA infrastructures inc.	404 000 \$
Pavages Maska inc.	431 247,18 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat de pavage 2021 soit octroyé à la compagnie MSA infrastructures inc. au coût de 404 000 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2021-274 Remplacement de bollards au Parc Conrad-Blain

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 19 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat de remplacement des bollards du Parc Conrad-Blain soit octroyé à la compagnie Seney électrique inc., pour la somme de 33 012,50 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-701-00-721 et financée par le surplus libre.

2021-275 Collecte des gros rebuts 2021

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 19 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'octroi du contrat de collecte des gros rebuts 2021 (Selon le calendrier établi) soit octroyé à la compagnie Le Géant du conteneur, aux montants inscrits dans leur offre datée du 16 avril 2021, soit environ 21 300 \$ pour la collecte d'avril et 18 000 \$ pour celle de juillet, excluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-453-00-446.

2021-276

Fédération québécoise des Municipalités - Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 8 avril 2021.

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une Municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des Municipalités une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la Fédération québécoise des Municipalités au nom de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des Municipalités a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa Politique de gestion contractuelle, la Fédération québécoise des Municipalités a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après "Appel d'offres") au bénéfice des Municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres, la Fédération québécoise des Municipalités étant responsable de l'exécution de ce contrat (Ci-après le "Contrat");

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du contrat, la Ville de Farnham doit conclure une entente avec la Fédération québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite bénéficier des termes et conditions du contrat intervenu entre la Fédération québécoise des Municipalités et Énergère;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des Municipalités accepte de signer une entente avec la Ville de Farnham pour que cette dernière puisse adhérer au contrat;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham participe à l'appel d'offres lancé par la Fédération québécoise des Municipalités et bénéficie des termes et conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhère.

QUE M. Nicolas-Éric Vary, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Farnham, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres.

QUE M. Yves Deslongchamps, directeur général, ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la Fédération québécoise des Municipalités, de l'appel d'offres ou du contrat.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.



2021-277 Travaux de remplacement de ponceau sur la route 104 - Plan de détour

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 8 avril 2021.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports procédera au remplacement d'un ponceau sur la route 104 au cours du mois d'août 2021;

CONSIDÉRANT que la circulation devra être temporairement détournée durant ces travaux;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le plan proposé par la compagnie St-Pierre et Tremblay, adjudicataire de ces travaux, pour le détournement de la circulation lors des travaux de remplacement d'un ponceau sur la route 104 du mois d'août 2021.

Traitement des eaux

2021-278 Acquisition d'un groupe électrogène pour la station d'épuration des eaux usées

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 26 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
Le Groupe LML Itée	202 405,28 \$
Constructions J. Boulais inc.	216 914,13 \$
Filtrum inc.	229 950 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'acquisition d'un groupe électrogène pour la station d'épuration des eaux usées soit octroyé à la compagnie Le Groupe LML Itée au coût de 202 405,28 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722 et qu'une somme maximale de 111 500 \$ soit appropriée à cette fin du surplus libre.

Planification et aménagement du territoire

2021-279 Location d'une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec - Rue Principale Est

Document : Projet de bail, non daté.

CONSIDÉRANT la situation actuelle d'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec cette situation, plusieurs commerçants ont été tenus de fermer leurs portes, sur ordonnance du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le déconfinement est lentement débuté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des actions afin de favoriser la relance économique de la Ville;



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec les propriétaires du lot 4 354 040 du cadastre du Québec pour la location d'une partie de celui-ci.

QUE cet emplacement sera désigné Place Yamaska pendant la durée de ce bail.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2021-280

Avis de contamination - Lot 5 5 507 326 du cadastre du Québec - Rue Donahue

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 14 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'études environnementales, il s'avère que le lot 5 507 326 du Québec est contaminé;

CONSIDÉRANT que ce lot appartient à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire que ce lot soit enregistré comme tel au registre foncier;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater M^e Diane Lépine, notaire, afin d'effectuer les procédures menant à l'enregistrement d'un avis de contamination sur le lot 5 507 326 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-412.

2021-281

Réaménagement de la piste cyclable - Servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 14 avril 2021.

CONSIDÉRANT que des travaux de réaménagement de la piste cyclable entre le boulevard Magenta Est et la rue Yamaska Est seront exécutés cet été;

CONSIDÉRANT que trois haubans doivent être déplacés dans ce projet;

CONSIDÉRANT que deux de ceux-ci seront sur la propriété de la compagnie Tarkett inc., qui a donné son accord à ces servitudes;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 6 370 435 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie approximative de 20 m².

QUE les servitudes sur le lot 4 446 715 appartenant à la compagnie Tarkett inc. soient à la charge de la Ville de Farnham.



QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer ces actes de servitude.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2021-282

Clôture mitoyenne - Lots 4 446 662 et 4 991 343 du cadastre du Québec

Document : Dossier de l'inspectrice senior daté du 16 avril 2021.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du bâtiment sis au 341, boulevard Magenta Est souhaite installer une clôture sur la ligne mitoyenne entre le lot 4 446 662 du cadastre du Québec (Qui est la propriété de la Ville de Farnham) et le lot 4 991 343 du cadastre du Québec dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions applicables des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de bonne qualité;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une clôture sur une ligne mitoyenne de propriété nécessite l'accord de tous les propriétaires concernés;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande visant l'installation d'une clôture sur la ligne mitoyenne entre la propriété de la Ville de Farnham (Lot 4 446 662 du cadastre du Québec) et la propriété du requérant (Lot 4 991 343 du cadastre du Québec).

QUE cet aménagement soit sans frais pour la Ville de Farnham incluant son entretien.

2021-283

Demande de permis - 1411, rue Jacques-Cartier Sud

Documents : Résolution CCU-210413-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un nouvel entrepôt sur la propriété et de démolir l'annexe du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'entrepôt projeté s'harmonise aux bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que la volumétrie de l'entrepôt projeté s'agence bien au bâti existant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé à l'entrée du projet intégré commercial est en tôle blanche;

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment sera visible de la rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de démolition de l'annexe située sur la façade latérale droite du bâtiment principal et du permis de construction d'un nouvel entrepôt à la limite latérale droite de la propriété sise au 1411, rue Jacques-Cartier Sud, à la condition que le nouvel entrepôt présente le même revêtement de tôle blanche que le bâtiment situé à l'avant gauche du projet.



2021-284 Demande de permis - 1640, rue Baron

Documents : Résolution CCU-210413-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la construction projetée s'intègre bien dans le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment s'harmonise bien avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que l'agencement de revêtements extérieurs proposé est de bon goût;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée munie d'un garage attaché sur la propriété sise au 1640, rue Baron, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2021-285 Demande de permis - 671, rue Saint-Paul

Documents : Résolution CCU-210413-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer la toiture de la galerie située en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la toiture actuelle n'est plus étanche;

CONSIDÉRANT que la nouvelle toiture de tôle proposée s'agence bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le matériau présenté est de qualité;

CONSIDÉRANT que les éléments accessoires sur le bâtiment sont actuellement verts;

CONSIDÉRANT que les bordures accessoires seront peintes de couleur rouge;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis visant à remplacer la toiture de la galerie située en façade avant du bâtiment sis au 671, rue Saint-Paul, en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que tous les éléments accessoires de couleur verte soient remplacés ou peints de couleur rouge dans un délai maximal d'un an suivant l'émission du permis de rénovation.

2021-286 Demande de permis - 775, rue Spoor

Documents : Résolution CCU-210413-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de transformer l'abri d'auto existant en garage attaché et de remplacer le revêtement blanc en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux présentés s'agencent bien avec le style du bâtiment;



CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur projeté s'harmonise bien avec la brique existante;

CONSIDÉRANT que les travaux présentés amélioreront l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis visant à transformer l'abri d'auto existant en garage attaché et à remplacer le revêtement blanc en façade avant du bâtiment sis au 775, rue Spoor, en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les travaux soient complétés dans un délai maximal d'un an suivant l'émission du permis de rénovation.

2021-287

Demande de permis - 404, rue de l'Hôtel-de-Ville

Documents : Résolution CCU-210413-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les ouvertures situées au rez-de-chaussée et à l'étage en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les ouvertures actuelles ne sont plus étanches;

CONSIDÉRANT que les nouvelles ouvertures respectent le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis visant à remplacer les ouvertures situées au rez-de-chaussée et à l'étage en façade avant du bâtiment sis au 404, rue de l'Hôtel-de-Ville, zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-288

Projet intégré d'habitation - Rue Meigs

Documents : Résolution CCU-210413-17 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un projet intégré d'habitation comprenant deux bâtiments ayant respectivement vingt-huit et trente-deux logements;

CONSIDÉRANT que le projet présenté offre un milieu de vie de qualité à ses futurs résidents;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés présentent une architecture de qualité;

CONSIDÉRANT que la planification du projet prend en considération le milieu environnant;

CONSIDÉRANT que l'agencement de revêtements extérieurs proposé est de bon goût;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée des bâtiments respecte les dimensions du lot visé;



CONSIDÉRANT que le projet s'intègre bien au milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la demande de projet intégré d'habitation comprenant deux bâtiments ayant respectivement vingt-huit et trente-deux logements sur les lots 4 354 248 et 4 354 257 du cadastre du Québec situés sur la rue Meigs.

2021-289

Demande de dérogation mineure - 464, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-201215-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 décembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la démarche en cours de planification du centre-ville;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter la décision sur cette demande à la séance du 7 juin 2021.

2021-290

Dérogation mineure - Lots 6 375 372, 6 375 373, 6 375 374 et 6 375 375 du cadastre du Québec - Rue Collins

Document : Résolution CCU-210308-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction de trois garages reliés à un usage multifamilial de six logements d'une superficie de 171,52 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 150 m² chacun;

CONSIDÉRANT que les dimensions standards pour un garage sont de 3,66 m par 7,62 m, pour un total de 27,87 m²;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour les lots 6 375 372, 6 375 373, 6 375 374 et 6 375 375 du cadastre du Québec située sur la rue Collins visant à permettre la construction de trois garages détachés d'une superficie de 171,52 m² chacun, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 150 m² chacun.

2021-291

Dérogation mineure - 132, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-210308-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un cabanon d'une hauteur de 4,67 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une hauteur maximale sous la corniche de 3,5 m;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un cabanon ayant une hauteur de 4,67 m sous la corniche sur la propriété sise au 132, rue Yamaska Est, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une hauteur maximale sous la corniche de 3,5 m, aux conditions suivantes :

- Aucune ouverture ne devra être construite à l'étage, à l'exception de la façade avant donnant sur la rue.
- Si de l'éclairage est installé sur ledit cabanon, le faisceau lumineux devra être entièrement dirigé sur la propriété du 132, rue Yamaska Est.

2021-292

Dérogation mineure - 920, rue Saint-Bruno

Document : Résolution CCU-210308-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'agrandissement de la résidence à une distance de 7,36 m de la limite de lot avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 7,5 m;

CONSIDÉRANT que la maison a été construite en 2011;

CONSIDÉRANT que la marge avant minimale à l'époque était de 3 m;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté sera construit à la même distance de la limite de lot avant que le bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont harmonieux;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée est mineure;



CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande amènerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement de la résidence du 920, rue Saint-Bruno à une distance de 7,36 m de la limite de lot avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 7,5 m.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2021-293

Dérogation mineure - 610 et 614, rue Meigs

Document : Résolution CCU-210308-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 avril 2021.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'aménagement d'espaces verts à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation correspondant à une superficie de 37,28 m² par logement, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie minimale de 55 m² par logement;

CONSIDÉRANT que le projet était conforme lors de sa première présentation en novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet est tout de même porté par des principes favorisant la maximisation des espaces verts;

CONSIDÉRANT que le projet est limitrophe à des éléments naturels significatifs, tels que le parc Conrad-Blain et la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande amènerait un préjudice important aux requérants;

CONSIDÉRANT qu'un avis permettant aux personnes intéressées d'émettre des commentaires écrits sur cette dérogation a été publié le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ces commentaires devaient être reçus au plus tard le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l'aménagement d'espaces verts à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation des 610 et 614, rue Meigs, correspondant à une superficie de 37,28 m² par logement, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie minimale de 55 m² par logement.

Incendie

2021-294

Municipalité de Saint-Alexandre - Entente d'entraide incendie

Document : Dossier du directeur par intérim du Service de sécurité incendie daté du 31 mars 2021 et projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente d'entraide incendie à intervenir avec la Municipalité de Saint-Alexandre.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Loisirs, culture et tourisme

2021-295

Fonds de développement Farnham-Rainville inc. - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 avril 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Fonds de développement Farnham-Rainville inc. dans la catégorie Organisme local.

2021-296

Centre pour la réussite éducative La-Le-Li - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 avril 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Centre pour la réussite éducative La-Le-Li dans la catégorie Organisme local.

Ajouts

2021-297

Abrogation de la résolution 2019-245 - Travaux de pulvérisation d'asphalte

Document : Résolution 2019-245.

CONSIDÉRANT que cette résolution a été adoptée en 2019;



CONSIDÉRANT que les conditions d'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'étaient pas connues à ce moment;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2019-245 à toutes fins que de droit.

2021-298

Travaux de conditionnement de résidus de béton et d'asphalte

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 29 avril 2021 et dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 3 mai 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
Construction DJL inc.	196 952,18 \$
Construction GFL inc.	198 849,26 \$

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat de conditionnement de résidus de béton et d'asphalte soit octroyé à la compagnie Construction DJL inc. au coût de 196 952,18 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 54-151-10-000.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Exposition de photographies de PixelArt à la Bibliothèque municipale Louise-Hall du 1^{er} au 29 mai.
- Inscription ouverte pour le programme Une naissance, un arbre, un livre.
- Remise d'arbustes, de plants de légumes et de fines herbes le 29 mai au Marché public.

M. Daniel Campbell

- Les inscriptions pour le baseball mineur sont en cours.
- La carte Accès Farnham est maintenant disponible.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Invite les citoyens à se faire vacciner contre la COVID-19.



M. Vincent Roy

- Le Marché public des petits entrepreneurs sera tenu le 5 juin au Marché public.

M. Jean-François Poulin

- Souhaite de la patience aux citoyens en ces temps de pandémie.
- Invite les citoyens à se faire vacciner contre la COVID-19.

M. Jean-Yves Boulianne

- Les plaintes concernant les excès de vitesse doivent être adressées à la Sûreté du Québec.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 50.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire